



Irreguliere marie avec tunisien (carte sej 10 ans)

Par **Coco74130**, le **09/08/2018** à **11:17**

Bonjour, rnJe ss marocaine j ai rentre en france fin decembre avec visa courte sejour je me ss marie 07072018 avec un tunisien il a carte de sejour de 10 ans on a un bebe de un an aussi bien j ai tt les preuves que des mon entre je vis avec mon marie .ma question est ce que mon marie pt regularise ma situation ? Est ce que il pt depose le dossier a la prefecture actuellement ou non ? rnRq: mon marie il a cdi bon salaire proprietaire f3 rnMerci beaucoup

Par **Tisuisse**, le **09/08/2018** à **12:54**

Bonjour, rn rnVous êtes en situation irrégulière, mariée (où, dans quel pays, vous ne le dites pas) avec un étranger qui est en situation régulière, certes, mais temporaire en France. Même avec la présence d'un bébé commun cela ne vous donne pas le droit de rester sur le sol français, vous seriez donc expulsable à tout moment. rn rnSolution : contactez un avocat spécialisé.

Par **Coco74130**, le **09/08/2018** à **13:05**

Bonjour et merci a votre reponse, je ss marie en france haute savoie

Par **Tisuisse**, le **09/08/2018 à 13:18**

OK mais avec un étranger en situation temporaire et votre bébé n'est pas français.

Par **Coco74130**, le **09/08/2018 à 13:32**

Bjr, mon mari a la carte de séjour de 10 ans (c est a dire n est pas temporaire) et mon enfant est née en France (c est a dire français et elle a un an maintenant) plus mon mari a un CDI +salaire de 2000 euro nette et propriétaire d une F3 . Y a t il solution svp

Par **Tisuisse**, le **09/08/2018 à 13:41**

Ben si, 10 ans c'est bien temporaire, du moins dans la langue française. Au bout de ces 10 ans, la préfecture peut très bien renouveler son titre de séjour pour 10 nouvelles années, ou lui donner un titre de séjours définitif, ou encore ne rien renouveler et lui adresser une OQTF ou Obligation de Quitter le Territoire Français, et oui. Temporaire est à opposer à définitif et ce n'est pas le cas pour votre mari.

Par **Coco74130**, le **09/08/2018 à 13:53**

Merci beaucoup d avoir consacré votre temps a me répondre .mon mari a renouveler sa carte pour la deuxième fois et pour une période de 10 ans aussi. Mr, mme est ce que mon mari peut régulariser ma situation actuellement ou après des années est ce que il ya une chance ?

Par **morobar**, le **09/08/2018 à 19:55**

Bonjour, Ce qui est certain par contre est que l'enfant n'est pas français, du moins pas encore, mais qu'il pourra être français un jour s'il demeure en France et souhaite cette nationalité.

Par **Coco74130**, le **09/08/2018 à 21:03**

Merci morobar a cette info. Svp est ce que y a t il une solution actuel ou après ? Merci de me répondre

Par **amajuris**, le **10/08/2018 à 10:11**

Bonjour,
Votre mari peut se renseigner auprès de votre préfecture pour faire la procédure de regroupement familial, il y a des conditions de revenus et de logement à remplir.
Je confirme que votre enfant né en France de parents étrangers n'a pas la nationalité française.
Salutations

Par **Coco74130**, le **10/08/2018 à 11:12**

Bjr,
Question ressource logement tte est bien mais je peur que mon marie dde regroupement f sur place est je recoit une oqtf .que pensez vs.merci

Par **Tisuisse**, le **10/08/2018 à 13:11**

Nous, nous n'avons pas votre dossier sous les yeux, nous ne pouvons pas nous prononcer sur vos chances. Voyez un avocat, lui saura vous répondre. C'est d'ailleurs ce que je vous ai déjà conseillé il me semble.

Par **Coco74130**, le **10/08/2018 à 19:37**

Merci infiniment a vs tous